

MODALITÉS

de calcul du Quotient Familial

Ouverture des pré-inscriptions du 03 au 19 mai 2017

Qu'est-ce que le quotient familial ?

Le **Quotient Familial** ou (QF) vous permet de bénéficier d'un tarif dégressif en fonction de la composition de votre famille et de vos revenus.

Pièces à fournir :

- ❖ Avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015 de toutes les personnes présentes au foyer
- ❖ Notification des droits et dernier relevé d'indemnisation chômage de Pôle Emploi (le cas échéant)
- ❖ Dernière attestation de paiement CAF
- ❖ Justificatif de domicile de moins d'1 mois : attestation d'assurance habitation ou quittance de loyer (non manuscrite)

Certificat de scolarité pour les enfants à charge de plus de 20 ans

Livret de famille ou extrait d'acte de naissance (si modification de la composition de la famille)

En cas de séparation :

- Jugement du tribunal s'il existe
- Justificatif de domicile de moins d'1 mois pour chacun des parents

En cas d'hébergement : documents de – 1 mois

- Justificatif au nom propre de l'hébergé à l'adresse de l'hébergeant
- Attestation sur l'honneur + pièce identité de l'hébergeant
- Justificatif de domicile de l'hébergeant

Mode de paiement :

Bons CAF (sauf acompte), chèque vacances, chèque bancaire, espèces.

Les chèques devront être libellés à l'ordre du Trésor Public.

Tout règlement devra s'effectuer à la Mairie Annexe auprès du Guichet Unique.

Il est maintenant possible d'effectuer le paiement en ligne sur : « l'espace famille »

GUICHET UNIQUE

Horaires d'ouvertures :
De 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 du lundi au vendredi
Fermeture le mardi
Samedi de 9h à 12h